

Compte rendu de séance

Séance du 13 Avril 2016

L' an 2016 et le 13 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mme JACQUIN Angélique, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE Robert

Excusé(s) : Mme BOUCHENOIRE Virginie, M. ROUSSIASSE André

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

Date de la convocation : 31/03/2016

Date d'affichage : 31/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 14/04/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Délibération fusion communauté de communes Loire Longué et l'agglo Saumur
- Décision modificative budgétaire
- Point sur les travaux salle communale
- Précision sur la location de la salle à compter du 15 mai 2016, en attendant la fin des travaux au 1er trimestre 2017
- Devis réparations guirlandes lumineuses
- Compte-rendu concert église donné le 8 avril 2016
- Travaux plafond local comité des fêtes - salle communale
- Questions diverses

1 - Délibération fusion communauté de communes Loire Longué et l'agglo Saumur – réf. : 2016/15

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5210-1-1 et L 5211-41-3,

VU l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'arrêté DRCL/BCL n° 2016-15 du 18 février 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2016 définissant un projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué la Fontaine et du Gennois, à l'exception de Chemellier et Coutures,

CONSIDERANT que les communes doivent se prononcer dans un délai de 75 jours,

CONSIDERANT que la commune de la Lande Chasles s'est prononcée défavorablement sur le projet de SDCI par délibération en date du 13 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Lande Chasles, après en avoir délibéré, par 0 voix pour, 7 contre et 0 abstentions

EMET un avis défavorable sur l'arrêté de projet de périmètre de la fusion regroupant la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement et les communautés de communes de Loire-Longué, de la région de Doué la Fontaine et du Gennois, à l'exception de Chemellier et Coutures.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Décision modificative budgétaire commune et CCAS

Délibération en cours de réalisation

3 - Point sur les travaux salle communale

Les travaux de la salle communale continuent sur un rythme soutenu. 1/4 du toit est couvert en ardoises. Le bardage a également commencé. Une réunion de chantier est prévue tous les vendredis à 11h pour faire le point sur la semaine écoulée. Pour le vide grenier du 15 mai, il est demandé que le chantier soit terminé sur le côté sud en priorité, et que l'ensemble de cette zone soit rangée et disponible.

4 - Précision sur la location de la salle à compter du 15 mai 2016, en attendant la fin des travaux au 1er trimestre 2017

le règlement intérieur validé pour la salle actuelle restera en vigueur pour la partie concernée par l'agrandissement. Tant que les travaux ne seront pas terminés, le nombre de personnes pouvant être accueilli reste limité à 80-100 personnes. La nouvelle partie pourra être utilisée à compter du 15 mai 2016 mais aucune sonnerie ni bruits intempestifs ne seront autorisés dans la nouvelle partie en l'état actuel, sans vitrage. Les portes de la salle où est autorisée la diffusion de musique devront restées fermées lors de l'utilisation de cette salle. L'ensemble de ces points seront ajoutés au règlement intérieur avant le 15 mai 2016.

5 - Devis réparations guirlandes lumineuses

Au vu des deux devis proposés par deux entreprises spécialisées en vente de guirlandes lumineuses, d'un montant de 3 250 € TTC ou 3 600 € TTC, le conseil municipal décide de ne pas donner suite. Une réflexion est lancée pour savoir s'il y a possibilité d'en réparer quelques unes avec les éléments déjà en notre possession et envisager d'acheter en lot de nouvelles guirlande, achat étalé sur plusieurs années. Sujet à revoir avant l'été.

6 - Compte-rendu concert église donné le 8 avril 2016

Le 1er concert donné à l'église a été un succès avec 132 personnes présentes, toutes satisfaites autant de l'organisation que de la qualité du groupe musical (Trompes de chasse). Contact sera pris avec la paroisse de Longué-Jumelles pour renouveler peut-être l'opération fin juin 2016.

7 - Travaux plafond local comité des fêtes - salle communale - réf : 2016/18

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de mettre en place un faux plafond dans le local du comité des fêtes pour éviter intrusions d'insectes, d'oiseaux, etc..

un devis a été proposé :

- la plaque carolandaïse, le montant du devis est de 640,08 € TTC

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- De retenir le devis de la plaque carolandaïse

- Autorise le Maire a signer tous les documents à ce sujet

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

8 - Travaux au logement les Éclairgies - réf : 2016/19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qui est important d'effectuer les travaux au niveau de la salle d'eau du logement les Éclairgies, suite à de l'humidité, moisissures, etc...

Il est conseillé de tout détruire et reprendre tout à zéro.

Des devis ont été proposés :

- la plaque carolandaïse, pour la démolition, pose de cloisons, pose du carrelage et de la faïence soit un devis d'un montant de 1 543,11€ TTC,
- SARL R4S, remplacement de la VMC et du diffuseur d'air chaud, réfection de l'espace douche (plomberie), soit un devis d'un montant de 1 562,12 TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir les deux devis pour effectuer entièrement la réfection de la salle d'eau,
- Autorise Monsieur le Maire a signer tous les documents à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

9 - Questions diverses

Salle communale

Le bois stocké en vrac à la salle communale à côté de la buvette extérieure sera débité et retiré par Sylvain Leclerc

Séance levée à: 21h00

En mairie, le 14/04/2016
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL